

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024/04

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Evêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Dominique FLEURET, Pascale SEVERIN, Laure THOYER, David VINCENT Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Jean-Yves BRUNEAU

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; M. Laure THOYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

présents : 8 votants : 8

en exercice

Dates:

de convocation: 27/03/2024 d'affichage: 27/03/2024

:8

Objet: BUDGET PRIMITIF 2023

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion qui s'est tenue en présence du président et des deux vice-présidents le 19 mars 2024, comme suit:

Budget de fonctionnement

		BP2024		The state
Dépenses		10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Recettes	
Réelles	a vita a	Marine - 114 marine	Réelles	
011	Charges à caractère général	70 873,46		92 755,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 660,00	75 Autres produits de gestion courante	90,00
65	Autres charges de gestion courante	6 310.00	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	40.00	002 Resultat de fonctionnement reporté	32 638,46
Total Réelles	1 3 A M M M M M	121 883,46	Attenuations de charges	0,00
Ordre		222 000,70	total neeries	125 483,46
F 1879 351	On facility of the desired and the second	0.000.00	Ordre	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Total Ordre		3 600,00	Total Ordre	0,00
Total Dépenses		125 483,46	Total Recettes	125 483,46

Budget d'investissement

Dépenses	BP2024	Recettes	
Réelles 16 Emprunts et dettes assimilées 21 Immobilisations corporelles Total Réelles	4 050,00 21 284,15 25 334,15	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 024 Produits de cessions	300,00 4 000,00 17 523,15 0,00
Ordre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections Total Ordre Total Dépenses	0,00 0,00 25 334 15	Ordre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections Total Ordre Total Recettes	21 823,15 3 600,00 3 600,00 25 423,15

Le président explique, que conformément aux statuts du SIGE, et à la clé de répartition fixée au nombre d'habitants des deux communes membres du syndicat, les participations des communes sont calculées respectivement comme suit :

A l'identique de 2023 :

Fonctionnement général (92 755) + capital emprunts (4 000) = 96 755 €

Macey: 96 755 x 225 hab /545 hab = 39 945 €

Saint Lyé: 96 755 x 320 hab /545 hab = 56 810 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ADOPTE le budget primitif tel que ci-dessus présenté.

ARRETE la participation des communes telle que ci-dessus présentée

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
7012	8	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire

Le président,

Laure THOYER

Denis PHILIPPE